



Horaires des entraînements 2013 – 2014

Eveil Athlétique, Poussines et Poussins	Mercredi 17h30-19h	
Benjamines et Benjamins	Mercredi 16h30-18h	Vendredi 18h-19h30
Minimes	Mercredi 18h-19h30	Vendredi 18h-19h30
Cadettes, Cadets, Juniors et Espoirs (Toutes spécialités)	Mardi 18h-20h	Vendredi 18h-20h
Seniors et Vétérans (Compétition)	Mardi 18h-20h	Jeudi 18h-20h
Seniors et Vétérans (Loisir et Jogging)	Mardi 18h45-20h	Jeudi 18h45-20h
Marche nordique	Mercredi 14h30-16h	Samedi 9h30-11h
Musculation adultes (salle du Pellerin)	Lundi 20h-22h	

Jusqu'à la catégorie juniors, obligation de participation aux championnats de cross-country ou (et) salle ainsi que sur piste.

Les organisations de manifestations sportives ou autres constituent des moments forts de la vie du club.

Merci de votre aide comme bénévole !

ATTENTION :

La procédure d'**Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques** est codifiée dans le code du sport : **D. 232-72** à **D. 232-85**. **L'A.U.T.** s'applique aux substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique. Dans ce cas, la demande doit être effectuée avec le formulaire de demande de l'AFLD. Pour plus de détails voir le site de l'A.F.L.D. : www.aflld.fr

MECENAT :

Une entreprise qui verse un don à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général peut bénéficier d'une déduction fiscale. Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à un avantage fiscal. Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel.

Le bénéficiaire du don doit délivrer au donateur un reçu fiscal à joindre à la déclaration de revenus (sauf pour la déclaration par internet). Si l'entreprise a effectué son don sous forme de mécénat en nature ou de compétence, en contribuant avec des moyens (produits ou services), cette contribution est alors valorisée au prix de revient, ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

Prix des licences pour la saison 2013 - 2014 (du 01/09/2013 au 31/08/2014)

-Réduction de 10% pour les familles nombreuses à partir de 3 licences payées.

*-**Majoration de 30€** pour le renouvellement d'adhésion après le 30 septembre 2013.*

Type	Catégorie	Année du licencié	Prix €
Athlé Compétition*	Senior - Vétéran	Avant 1992	110
	Espoir	1992 A 1994	100
	Cadet - Junior	1995 A 1998	100
	Minime	1999 – 2000	100
	Benjamin	2001 – 2002	100
Athlé Découverte	Eveil Athlétique - Poussins	2003 A 2006	100
Athlé Running**	Toutes catégories	-	100
Athlé Santé (marche nordique)	Adultes		125
Athlé Encadrement***	Toutes catégories	-	HAC***

* Licence pour toutes les compétitions officielles et les championnats F.F.A. Nécessaire pour les Interclubs.

** Licence pour les courses hors-stade et nature qui ne sont pas des championnats F.F.A.

*** Le coût de ces licences est pris en charge par le club (participation obligatoire à 1 tour des Interclubs adultes pour les juges).

Herbauges Athlétic Club - Bulletin d'inscription saison 2013-2014



Nom : EN LETTRES CAPITALES

Prénoms (1) : sexe **F - M** né(e) le

Prénoms (2) : sexe **F - M** né(e) le

Prénoms (3) : sexe **F - M** né(e) le

Prénoms (4) : sexe **F - M** né(e) le

Renouvellement

N°licence :

N°licence :

N°licence :

N°licence :

Adresse : EN LETTRES CAPITALES

Code postal : Ville :

Tél : Adresse Email :

Je demande une attestation

Pour remboursement Comité Entreprise

Je joins une attestation

Pour remboursement Comité Entreprise

Montant des cotisations :

Athlète (1) : € athlète (2) : € athlète (3) : € athlète (4) : €

Coût global : € **remise de 10%** si 3 adhérents :

Certificat médical (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport) :

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de trois mois à la date de prise de la Licence.

- Pour la Licence Athlé Santé, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme datant de moins de trois mois à la date de prise de la Licence.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport) :

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de LA SAUVEGARDE, assureur :

- **aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club, des Bénévoles, Salariés et Licenciés ainsi que toute personne prêtant son concours à l'organisation de manifestation, au prix de 0,50 euro TTC. Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).

- **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,60 euro TTC.

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée.

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération

Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France. J'autorise la publication de mon image sur le site Internet du club (<http://herbauges-ac.org>) dans le cadre des manifestations sportives et/ou des événements de la vie du club.

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Déplacements du club :

J'autorise mon (mes) enfant (s) à prendre le car ou tout autre type de transport (voiture de bénévoles, dirigeants, entraîneurs...) à chaque fois que cela sera nécessaire au cours des activités du club.

Santé et anti-dopage :

J'autorise également les entraîneurs de mon (mes) enfant (s) et les dirigeants du club à prendre toute décision de soin, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas de nécessité constaté par un médecin, et ce dans l'impossibilité de me joindre.

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, le soussigné, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang de mon (mes) enfant (s).

Signature du représentant légal (mineurs)

Obligatoire

Signature du demandeur

Obligatoire

Réservé au club :

Date certificat médical : athlète(1) athlète(2) athlète(3) athlète(4)

Règlement : Chèque - espèces - Ch .vacances - Pass'sport -coupon sport

PARENTS disponibles pour assurer un transport en cours d'année

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance de la charte sportive du club d'HERBAUGES ATHLETIC CLUB et adhère pleinement à ses valeurs.

Date ___/___/___ et signature de l'athlète et ou du représentant légal :

Bulletin (1) à envoyer accompagné obligatoirement d'un certificat médical (2) datant de moins de 3 mois, de 2 enveloppes timbrées (pour l'envoi de courrier) et d'un chèque (4) à l'ordre de HERBAUGES A.C. à :

Le Magueresse Loïc - 14, rue de la Mône - 44860 Pont - Saint - Martin (l.le-magueresse@wanadoo.fr).

Le Dossier ne sera traité que s'il contient **les quatre documents sous enveloppe.**

Renseignements : Loïc Le Magueresse (l.le-magueresse@wanadoo.fr et 02/40/32/70/61).